

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/1/26

Nomenclature 7.5

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°20C0379 du 18 décembre 2020 créant le fonds de concours « transition énergétique et bas carbone »,

Vu la décision du Conseil Métropolitain n°23 B 0381 en date du 15 décembre 2023, accordant à la commune de Marquette-lez-Lille un fonds de concours de 26 351,60 € et autorisant la signature de la convention correspondante,

Considérant le programme de rénovation d'éclairage public de la Ville de Marquette-lez-Lille,

Considérant la sollicitation de la Métropole Européenne de Lille (MEL), par la Commune, pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds de concours Transition Energétique et Bas Carbone du patrimoine communal pour l'amélioration durable de leur performance énergétique,

Dans le nouveau Plan Climat Air Energie métropolitain (PCAET) adopté par le Conseil Métropolitain en décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille s'engage à réduire de 16% les consommations énergétiques du territoire d'ici 2030, à multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille s'engage à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal et notamment tous les travaux de rénovation énergétique et environnementale respectant les prescriptions techniques imposées dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), effectués sur les bâtiments et l'éclairage public.

La Ville de Marquette-lez-Lille s'est engagée depuis le 1^{er} avril 2019 à travers un contrat de performance énergétique, dans un programme de renouvellement de ses installations d'éclairage public dans l'objectif d'assurer la qualité de l'éclairage de ses espaces publics tout en réduisant ses consommations d'énergie.

Les passages en LED et l'abaissement journalier des puissances d'éclairage ont permis à la commune de diminuer ses consommations.

Forte de ce constat, la commune a décidé de poursuivre la rénovation de son parc, avec le passage en LED en 2023 de 158 luminaires existants.

Suite à l'attribution d'un fonds de concours par le bureau métropolitain n°23 B 0381 en date du 15 décembre 2023, le Conseil municipal de Marquette-lez-Lille doit donc acter, dans les mêmes termes, une participation de la MEL, dans le cadre du fonds de concours

visé de 32.05% sur les dépenses liées à la rénovation de l'éclairage public qu'elle réalisera soit 26 351.60 €.

Plan de financement

Dépenses (HT)	Montant HT	Recettes	Montant HT
Passage en LED de 158 luminaires	82 219,56 €	Fonds de concours MEL Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	26 351,60 €
		Autofinancement Communal	55 867,96 €
TOTAL (HT)	82 219,56 €	Total	82 219,56 €

Monsieur le Maire demande à ses collègues du Conseil Municipal d'acter la demande de subvention et de l'autoriser à signer la convention dans le cadre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone ».

LE CONSEIL,